



Schweizerischer Musikerverband
Union Suisse des Artistes Musiciens
Unione Svizzera degli Artisti Musicisti

Zentralsekretariat
Kasernenstrasse 15
8004 Zürich

Telefon 043 322 05 22
Fax 043 317 15 82
www.smv.ch
info@smv.ch

PRINCIPE DE L'UNION DES ARTISTES MUSICIENS

Qui sommes-nous?

L'Union Suisse des Artistes Musiciens (USDAM) réunit les membres des orchestres professionnels suisses ainsi que les musiciennes et musiciens indépendants de toutes disciplines. L'USDAM est politiquement neutre. Elle adopte une position d'ouverture fondamentale sur le plan social et assume sa pleine responsabilité dans les problèmes d'économie générale. L'USDAM participe activement à la politique culturelle.

Que voulons-nous?

L'USDAM poursuit le but d'unir les musiciennes et musiciens professionnels en Suisse. Elle assure la sauvegarde des intérêts spirituels et matériels de ses membres et offre à ceux-ci la formation de perfectionnement et l'information. Elle veut affirmer sa fermeté et son dynamisme dans la réalisation de ses buts de politique professionnelle et ses exigences.

Que faisons-nous?

Statut de la profession

L'USDAM s'engage à obtenir la reconnaissance du statut professionnel et à promouvoir ce dernier sur le plan culturel, politique et social par:

- la négociation de Contrats tarifaires, Contrats collectifs de travail, Contrats de travail individuels
- la promulgation d'ordres tarifaires à l'intention des musiciennes et musiciens indépendants
- la prévention des problèmes de santé spécifiques à la profession
- la recherche de meilleures conditions de travail
- l'information et la communication
- les prises de position politiques

Dienstleistungen an die Mitglieder

L'USDAM offre à ses membres:

- la consultation et l'assistance juridique
- le soutien juridique à l'étranger
- la défense des interprètes
- le placement de musiciennes et musiciens
- l'affiliation à la caisse de pension pour les membres intermittents
- des conditions spéciales sur les assurances d'instruments et les assurances personnelles ainsi que divers avantages
- une aide financière pour des raisons sociales et professionnelles par le biais de sa propre fondation
- une plate-forme Internet et des newsletters
- un abonnement gratuit à la Revue Musicale Suisse (RMS). Par le biais de la RMS et de son site en ligne, l'USDAM donne des informations entre autres sur des thèmes d'actualité relatifs à

la profession et aux conditions de travail, ainsi que sur des actualités de l'association

- des revues de sections et des événements qui complètent l'offre d'information.

Formation de base et de perfectionnement

L'USDAM

- peut user de son influence sur la formation de base auprès des conservatoires et des écoles supérieures de musique
- soutient la relève et la formation continue
- organise des conférences pour ses membres

Comment sommes-nous organisés?

Constitution fédéraliste

La structure de l'USDAM est fédéraliste

Les sections

Les sections autonomes représentent l'USDAM dans leur région

Le Comité central

Le Comité central sert de point de liaison pour les sections et représente l'USDAM sur le plan national et international

Affiliation à d'autres associations

L'USDAM est membre

- de la Fédération Internationale des Musiciens FIM,
- de l'Union syndicale Suisse USS
- de la Coalition suisse pour la diversité culturelle
- de la Coopérative Suisse des Artistes Interprètes ou Exécutants SIG
- de Suisseculture
- du Conseil Suisse de la Musique CSM

- de la Charte de la musique suisse
- de l'Association Suisse de Médecine pour Musiciens SMM
- de la Fondation suisse pour la promotion des jeunes musiciens d'orchestre SON
- du Netzwerk junge Ohren (njo)

L'USDAM existe depuis 1914 grâce à la coopération, la fidélité, la solidarité et les contributions de ses membres. Elle est fondatrice de la FIM (1948) et de la SIG (1953)